

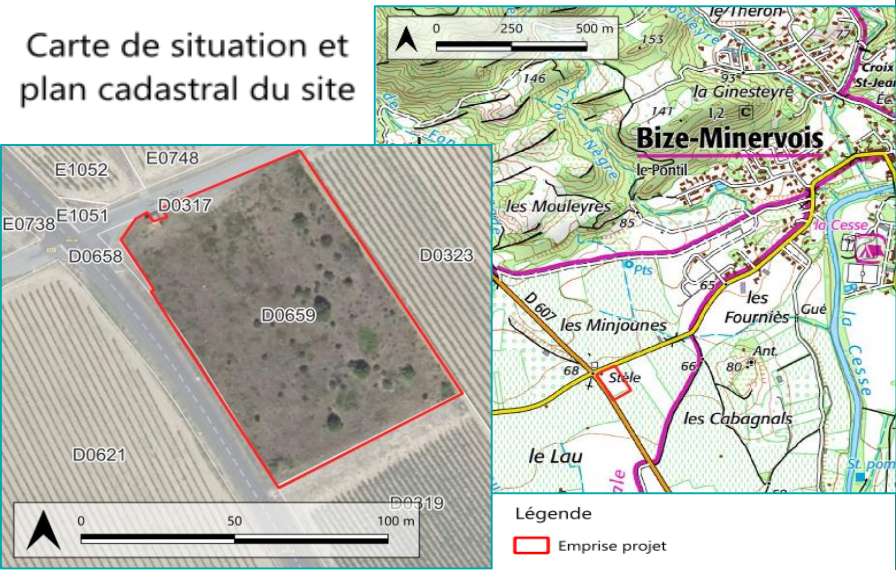
Fiche de synthèse des contraintes environnementales et réglementaires
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL SUR LA COMMUNE DE BIZE-MINERVOIS (Parcelle D659)



Localisation du site et contexte règlementaire

Commune	Bize-Minervois (11120)		
Superficie de l'opération	0,68 ha (Parcelle D659)		
Description du projet	Actuellement le périmètre d'étude s'inscrit sur une superficie de 6823 m² dans une friche. Le projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol de 0,99 MWc prévoit la pose de panneaux sur poteaux (pas de terrassement ni de dalle béton), d'une clôture périmétrique et le raccordement au réseau HTA le plus proche.		
Risque inondation	Nom du PPRI	La Cesse	
	Zonage	L'emprise du projet est hors zonages règlementaires du PPRI.	
	Aléa ruissellement / EXZECO	Les données de l'aléa ruissellement selon la méthode exZEco ne sont pas disponibles dans ce secteur. Le relief local présente une pente faible mais régulière vers l'est, sans creux. Ainsi, il ne semble pas favoriser une accumulation des eaux de rétention au niveau du site.	
Zonage du PLU	La commune de Bize-Minervois possède un PLU, approuvé le 10 septembre 2018. La parcelle se trouve dans le secteur A (zone agricole). Les installations photovoltaïques ne font pas parties des occupations des sols interdites et la parcelle se trouve en dehors des zones à protéger "Éléments de paysage". De plus, il s'agit d'une parcelle identifiée par le document-cadre.		

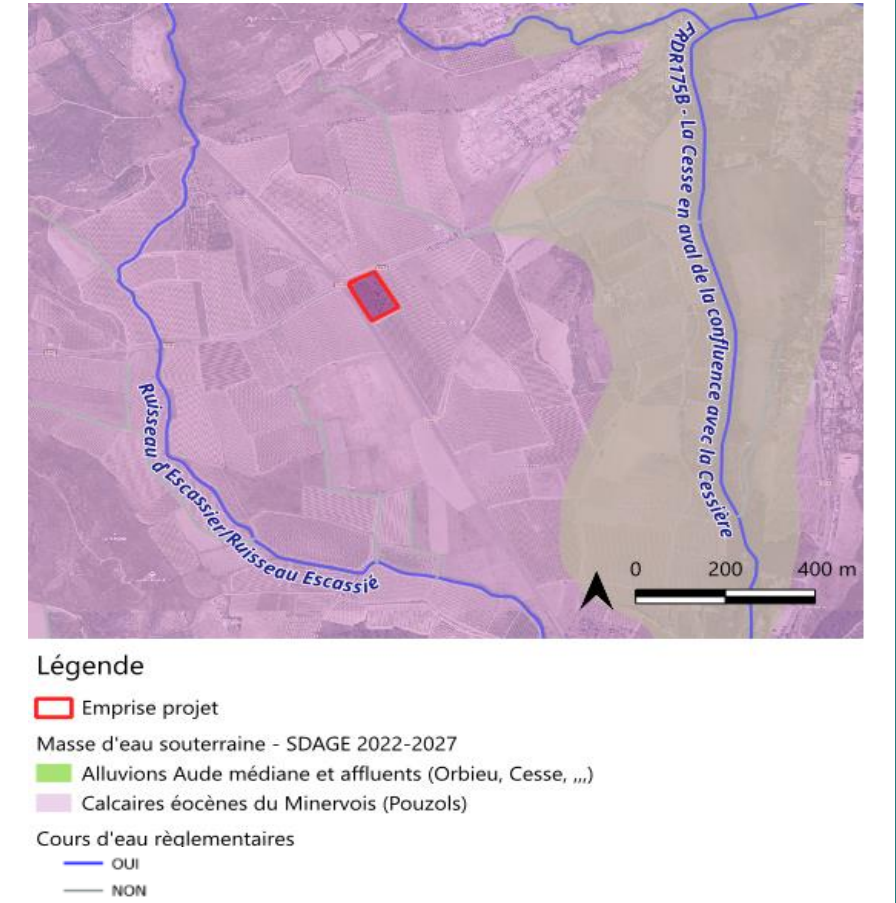
Carte de situation et plan cadastral du site



Caractéristiques physiques du milieu

Masses d'eau souterraines les plus impactantes pour le projet	Noms	FRDG203 - Calcaires éocènes du Minervois (Pouzols)		
	Profondeur	Le piézomètre BSS002KLBV, situé à 2 km indique une profondeur oscillant entre 16 et 17 m.		
	Usages / PP de captages en eau potable	Aucun captage AEP ni périmètre de protection de captage n'est présent au droit du périmètre d'étude. La zone d'étude se trouve à environ 2,2 km des captages des quatre chemins et à 1,4 m du Périmètre de Protection Éloignée de ceux-ci. Le Puits Le Moulin se situe à 2,3 km.		
	Nature du sous-sol	Colluvions		
	Vulnérabilité	La masse d'eau n'est pas vulnérable au regard de la nature du projet.		
Masses d'eau superficielles à proximité de la zone du projet	Noms	Ruisseau Escassié	Ruisseau du Trou Nègre	FRDR175B - La Cesse en aval de la confluence avec la Cessière
	Cours d'eau règlementaire	Oui	Oui	Oui
	Distance à la zone d'étude	500 m	600 m	750 m
	Objectifs de qualité du SDAGE et suivi de la qualité du cours d'eau	/	/	Etat écologique : Moyen Objectif écologique 2027 : OMS Etat chimique : Bon Objectif chimique : Bon
	Vulnérabilité	Le projet peut engendrer des particules fines, générées en phase de chantier et par le passage des véhicules, pouvant être entraînées par le ruissellement et le vent. La parcelle se trouve sur une légère pente, orientée vers la Cesse. Toutefois, les différents cours d'eau sont éloignés et les parcelles agricoles alentours ne sont pas imperméabilisées, favorisant l'infiltration. Ainsi, ils ne sont pas susceptibles de recevoir des apports significatifs de particules, impactant les milieux aquatiques.		
Autres risques	Risque incendie	La parcelle n'est pas située dans une zone d'obligation légale de débroussaillage. D'après la carte de l'aléa incendie de végétation de l'Aude, la majorité du site est caractérisé par un aléa "Moyen".		
	Plans de prévention	Aucun PPRN ou PPRT n'est présent sur la commune de Bize-Minervois.		
	Risque sismique	Zone 2 - Faible		

Carte du réseau hydrographique et des masses d'eau superficielles



Synthèse de la vulnérabilité du milieu récepteur : Le site ne présente pas d'enjeu majeur au regard du milieu en présence et de la nature du projet.

Situation vis-à-vis du milieu naturel			Etudes, dossiers règlementaires et autorisations à prévoir		
Zonages réglementaires	A 1 km : Natura 2000 Les Causses du Minervois ; A 2,5 km : Natura 2000 Minervois ; A 3,3 km : Parc naturel régional Haut-Languedoc ; A 4,4 km : Site classé Les Paysages du Canal du Midi ; A 4,6 km : Site classé Canal du Midi.		Dossier Loi sur l'Eau	<i>Rubrique 2.1.5.0 de l'annexe de l'article R.214-1 du CE : sont soumis à la loi sur l'eau les projets prévoyant des aménagements entraînant une imperméabilisation des sols et le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, lorsque la surface totale du projet, augmentée de la surface du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés, est : - Supérieure ou égale à 20 ha : demande d'autorisation - Supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha : demande de déclaration</i>	Selon la doctrine départementale de l'Aude, les panneaux photovoltaïques installés sur structures surélevées (sur pied) ne sont pas considérés comme générant une imperméabilisation du sol. Le projet ne prévoyant pas d'autres aménagements annexes générant une imperméabilisation du sol, le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier "Loi sur l'Eau" .
Zones humides	A 0,7 km : La Cesse, Ripisylve de la Cesse et L'Aude de la Cesse à la mer Méditerranée.				
Schéma régionale de cohérence écologique	A 0,5 km, 1,1 km et 2 km : Cours d'eau linéaires ; A 0,6 km : Corridors écologiques ouverts et Cours d'eau surfacique ; A 0,7 km : Cours d'eau surfacique ; A 1,1 km : Réservoir de milieux ouverts ; A 1,2 km : Réservoir de milieux boisés et Corridors écologiques ouverts.		Zone de Répartition des Eaux	<i>Le site est à l'intérieur de la ZRE "Sous-bassin de l'Aude médiane et ses affluents" définie par l'Arrêté Préfectoral N° 2010-11-1321 de la préfecture de l'Aude.</i>	Selon la doctrine départementale de l'Aude, les panneaux photovoltaïques installés sur structures surélevées (sur pied) ne sont pas considérés comme générant une imperméabilisation du sol. Le projet ne prévoyant pas de prélèvements, il sera sans effets sur la ressource en eau et donc sans effet vis-à-vis de la ZRE. le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier "Loi sur l'Eau" rubrique 1.3.0.
Inventaires remarquables	A 0,5 km : ZNIEFF de type 1 Pelouses du col de Landure ; A 0,8 km : ZNIEFF de type 1 Coteau de Belvèze ; A 1 km : ZNIEFF de type 2 Haut Minervois ; A 0,9 km, 1,2 km, 1,7 km, 1,8 km, 1,9 km, 3,1 km et 3,8 km : Forêts communales de Mailhac, Bize-Minervois, Agel, Argeliers, Aigues-Vives, Montouliers et Pouzols-Minervois ; A 2,1 km : ZNIEFF de type 1 Gorges d'Aymes et de la Cesse ; A 2,7 km : ZNIEFF de type 1 Serre d'Oupia ; A 4,1 km : ZNIEFF de type 1 Plaine agricole d'Ouveillan.		Evaluation environnementale	<i>Annexe de l'article R.122-2 du CE</i>	Le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas puisque la puissance des installations est supérieure à 300Wc mais inférieure à 1 MWc (0,99 MWc).
Autres zonages potentiels	Présence sur site : PNA Chiroptères (enjeu fort), Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse et Lézard ocellé. À 20 m : Outarde canepetière (domaine vital) ; À 0,4 km : Aigle de Bonelli ; À 0,7 km : Loutre d'Europe ; À 1,7 km : Odonates et Faucon crécerellette.		Compatibilité avec les documents d'urbanisme	<i>Dans le secteur A du PLU de la commune de Bize-Minervois, les installations photovoltaïques ne font pas parties des occupations des sols interdites.</i>	Les installations photovoltaïques n'étant pas interdites en secteur A, le projet est compatible avec le PLU. De plus, il se situe hors des zones "Éléments de paysage". La parcelle du projet a été identifiée par le document cadre pour accueillir des installations photovoltaïques.
Milieux en présence	Végétations herbacées anthropiques (E5.1), ronciers (F3.131), vignobles (FB.4), frênaies non riveraines (G1.A2), sentiers (H5.61), friches et jachères (I1.5), bâtiments agricoles isolés (J2.42), réseaux routiers (J4.2) et canaux d'eau non salée complètement artificiels (J5.41).			<i>Le document cadre de la Chambre d'Agriculture de l'Aude présente une cartographie des parcelles identifiées pour accueillir des installations photovoltaïques.</i>	
Synthèse sur les enjeux écologiques : Les inventaires ont mis en évidence une flore majoritairement commune, une avifaune peu diversifiée caractéristique des milieux agricoles ouverts ainsi qu'un cortège d'invertébrés communs. Malgré les nombreuses données bibliographiques relatives aux Pie-grièches à proximité de la zone d'étude, aucune observation n'a été réalisée sur le site, les habitats présents apparaissant peu favorables à ces espèces. Au regard des éléments recueillis, l'emprise du projet présente un faible niveau d'enjeu écologique. Les principales sensibilités concernent les éléments périphériques, qui pourront être conservés dans le cadre du projet afin de maintenir leurs fonctionnalités écologiques. Sous réserve de la mise en œuvre des recommandations formulées, le projet apparaît compatible avec les sensibilités écologiques identifiées sur le site.			Autorisation d'urbanisme	<i>*Hors secteur protégé : Sans formalité : P ≤ 3 kWc et hauteur <180cm Déclaration préalable : P ≤ 3 kWc et hauteur >180cm OU 3 kWc ≤ P ≤ 3 MWc Permis de construire : P > 3 MWc (Articles R.421-1, R.421-2 et R.421-9 du CU)</i>	Le projet prévoyant une puissance de 0,99 MWc, il est soumis à déclaration préalable.
Situation vis-à-vis du milieu humain			Autorisation défrichement et obligations légales de débroussaillage	<i>Une autorisation est requise préalablement à la réalisation d'un défrichement lorsque celui-ci concerne un bois inclus dans un massif dont la surface est supérieure à 4 hectares.</i> <i>Les OLD concernent, dans l'Aude, les espaces naturels combustibles d'une superficie supérieure à 4 hectares ainsi qu'à tous les terrains situés à moins de 200 m. Les mises en oeuvre sont détaillées dans l'arrêté préfectoral n°DDTM-SAFEB-UFCB-2025-044</i>	La parcelle n'est pas incluse dans un massif boisé de plus de 4 ha, le projet n'est donc pas concerné. Le terrain ne se situe pas dans une zone avec une obligation légale de débroussaillage.
Patrimoine culturel et archéologique	Le site ne fait l'objet d'aucune protection au titre du patrimoine culturel et archéologique. Le monument historique le plus proche est l'Oppidum de Cayla à 3 km. Le site inscrit "Tour de Boussecos et ses abords" se trouve à 1,1 km et la Zone de présomption de prescription archéologique "Zonage archéologique de Mailhac" à 1,4 km de la parcelle.				
Activités agricoles (selon RPG)	Le terrain n'a pas accueilli d'activité agricole depuis 2007 à minima		Dossier de dérogation à la destruction d'espèces protégées	<i>Ce dossier est nécessaire en cas d'altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, en cas de destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées et pour la coupe d'espèces végétales protégées (Art. R.411-6 à R. 411-14 du CE)</i>	Projet non concerné
Distance habitations et perceptions visuelles du site	Les premières habitations de Bize-Minervois se situent à 300 m du site. Aucun relief ou obstacle ne semble dissimuler la parcelle.		Avis de l'ABF et CDNPS	<i>L'avis d'un Architecte des Bâtiments de France et/ou de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites peut être nécessaire si le projet s'inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique ou d'un site inscrit ou classé.</i>	Projet non concerné
Synthèse sur les enjeux humains : Le site ne présente pas de contrainte patrimoniale au droit du site. Toutefois, la proximité des habitations, sans présence d'obstacles pouvant dissimuler le site conduit à des enjeux modérés à forts.				Evaluation des incidences Natura 2000	<i>L'article R.414-19 du CE définit la liste des projets soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.</i>